

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 06/07/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 16.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant le projet de remplacement d'un pont en pierre par un pont cadre à Champteussé sur Baconne (49) Numéro Onagre : 2023-06-33x-00646	Bénéficiaire : Commune de Champteussé sur Baconne	Avis : Favorable sous conditions
-------------------------	---	--	--

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- | | |
|--|--|
| - <i>Delichon urbicum</i> Hirondelle de fenêtre | - <i>Myotis daubentoni</i> Murin de Daubenton |
| - <i>Hirundo rustica</i> Hirondelle rustique | - <i>Phoenicurus ochruros</i> Rougequeue noir |
| - <i>Motacilla alba</i> Bergeronnette grise | - <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles |
| - <i>Motacilla cinerea</i> Bergeronnette des ruisseaux | - <i>Troglodytes troglodytes</i> Troglodyte mignon |

Discussion

Le CSRPN note que les mesures proposées sont bonnes. Il est intéressant que les communes se saisissent de ce sujet.

Le CSRPN souhaite savoir de quelle façon est envisagée l'évacuation des individus présents au moment des travaux : fissures bouchées après la nuit, évacuation par une personne ayant une autorisation... Il demande également si la faisabilité des suivis a été étudié (accessibilité des culées...).

Le porteur de projet répond que l'objectif est de ne pas avoir besoin de manipuler les individus. Il y aura une observation de sortie de gîte en début de nuit puis une vérification à la lampe torche (le fond des fissures est visible) pour combler avant le retour au gîte lorsque la fissure est vide. Pour le suivi les loges seront accessibles avec un endoscope.

Le CSRPN note que les rainures sur la génératrice supérieure de l'ouvrage sont prévues de 20-30cm de profondeur. Il demande si cela ne va pas transpercer la génératrice de l'ouvrage étant donné sa taille, il y aurait un risque d'infiltration.

Le porteur de projet précise que le dessus de l'ouvrage fera 18 cm, la loge sera donc de 15 cm pour éviter de percer la génératrice.

Le CSRPN relève également que la banquette pour la petite faune dans l'encorbellement de l'ouvrage est placée à Q2. Si celle-ci était placée à Q10 il devrait rester 75 cm au-dessus de l'encorbellement, ce qui devrait laisser un tirant air suffisant (jusqu'à 70 cm) et sécuriser le passage dans l'ouvrage en augmentant le nombre de jours accessibles dans l'année.

Le porteur de projet indique que la banquette a été placée en fonction des berges extérieures, mais il est possible de la monter à Q10.

Délibération

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autre remarque, le CSRPN donne un avis favorable sous les conditions suivantes :

- mettre la banquette pour le passage à petite faune plus haut (Q10 si possible) ;
- réaliser un suivi annuel les cinq premières années pour vérifier le fonctionnement des mesures et obtenir un retour d'expérience.

Le 13/07/2023

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Marc Gillier

